RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
et de l'alimentation

Arrêté

Portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort du 24 avril 2007.

Arrête :

Article 1er

Outre la directrice générale de l'enseignement et de la recherche et le recteur de l'académie de Créteil, ou leur représentant respectif, sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort :

1° Au titre des représentants de l'Etat :

– Le préfet du Val de Marne, ou son représentant ;

Représentants du ministre chargé de l'agriculture :

– Le directeur général de l'alimentation, ou son représentant ;

– Le chef de corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire, ou son représentant ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

– M. Pierre BUISSON, Président Directeur Général société I-cad, Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral ;

– Mme Isabelle CHMITELIN, Directrice générale de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ;

– Mme Christine DEBOVE, Conseillère régionale de l'Ordre régional des vétérinaires d'Ile de France ;

– Mme Dominique DELMAS, Présidente de SESAME, management de l'innovation en santé ;

– Mme Isabelle DIEUZY-LABAYE, Association des anciens élèves et amis de l'ENVA ;

– M. Roger GENET, Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ;

– M. Hervé GOMICHON, Président-fondateur de la SAS Moulin des fleurs ;

– M. Thierry GALLI, Directeur de l'Institut thématique biologie cellulaire, développement et évolution, Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ;

– M. Charles-François LOUF, Président de l'Association des vétérinaires équins français ;

– Mme Nathalie TOUZE, Présidente du centre de Jouy-en-Josas, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

Article 2

Le directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le 29 Septembre 2021

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,



Valérie BADUEL